

Preneur d'assurance

SAS CTV
157, PARC D'ACTIVITES BEAUPUY
85000 MOUILLERON LE CAPTIF
France

Informations clés de la Police

Numéro	PL-FR-PSC900540691/01
Période d'assurance	Du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Module RC Pro – Sécurité N° RCP900540691**Preneur d'assurance**

SAS CTV
157, PARC D'ACTIVITES BEAUPUY
85000 MOUILLERON LE CAPTIF
France

Informations clés du Module

Numéro	RCP900540691
Période d'assurance	Du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026
Juridiction	Monde entier hors USA / Canada

Activités professionnelles garanties

Le **preneur d'assurance** a déclaré à la souscription du **module** exercer les **activités professionnelles** suivantes:

Installation et maintenance de systèmes d'alarmes anti-intrusion
Installation et maintenance de systèmes de contrôle d'accès
Installation et maintenance de moyens de protection, détection et lutte contre l'incendie
Services de télésurveillance
Installation et maintenance de système e vidéosurveillance et vidéoprotection
Vente, installation et maintenance de logiciels de surveillance et de sécurité
Conception, installation, maintenance, réparation de réseaux informatiques

Le tableau des garanties et des franchises**Garanties RC Pro – Sécurité**

	Plafond de garantie	
RC Pro / RC Après-livraison – Sécurité	3 000 000,00€	Par période d'assurance
Incluant les sous-plafonds de garantie suivants :		
Réclamations à votre encontre		
Dommages corporels	3 000 000,00€	Par période d'assurance
Dommages matériels	3 000 000,00€	Par période d'assurance
Dommages immatériels consécutifs	3 000 000,00€	Par période d'assurance
Dommages Immatériels non consécutifs	3 000 000,00€	Par période d'assurance

Extension de garantie - Protection Juridique	France, Monaco et Andorre : 50 000 € TTC par litige incluant les sous-plafonds de garantie tels que détaillés à la Rubrique 7. « Les montants pris en charge » de la 3ème Partie – « Extension de garantie - Protection Juridique » des Conventions Spéciales régissant le présent module. Hors France, Monaco et Andorre : 5 000 € TTC par litige Il est rappelé que l'extension de garantie - Protection Juridique est acquise aux établissements établis en France métropolitaine, dans les DOM ou en Principautés d'Andorre et de Monaco.
--	---

Module RC Exploitation et Employeur N° RCE900540691**Preneur d'assurance**

SAS CTV
157, PARC D'ACTIVITES BEAUPUY
85000 MOUILLERON LE CAPTIF
France

Informations clés du Module

Numéro	RCE900540691
Période d'assurance	Du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026
Juridiction	Monde entier hors USA / Canada

Activités professionnelles garanties

Le **preneur d'assurance** a déclaré à la souscription du **module** exercer les **activités professionnelles** suivantes:

Installation et maintenance de systèmes d'alarmes anti-intrusion
Installation et maintenance de systèmes de contrôle d'accès
Installation et maintenance de moyens de protection, détection et lutte contre l'incendie
Services de télésurveillance
Installation et maintenance de système e vidéosurveillance et vidéoprotection
Vente, installation et maintenance de logiciels de surveillance et de sécurité
Conception, installation, maintenance, réparation de réseaux informatiques

Le tableau des garanties et des franchises**Garanties RC Exploitation et Employeur**

	Plafond de garantie	
RC Exploitation et Employeur	10 000 000,00€	Par période d'assurance
Incluant les sous-plafonds de garantie suivants :		
RC Exploitation - Vol par préposés	30 000,00€	Par sinistre
RC Employeur - Pollution accidentelle	800 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Risques locatifs	500 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Dommages immatériels non consécutifs	2 500 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Dommages matériels et immatériels consécutifs	8 000 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Service médical	2 500 000,00€	Par sinistre

RC Employeur - Faute inexcusable / maladie professionnelle	3 500 000,00€	Par période d'assurance
RC Exploitation - Intoxication alimentaires	800 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Pollution accidentelle	800 000,00€	Par sinistre
RC Dépositaire	15 000,00€	Par sinistre
RC Employeur - Dommages corporels	10 000 000,00€	Par sinistre
RC Employeur - Intoxication alimentaires	800 000,00€	Par sinistre
RC Employeur - Service médical	2 500 000,00€	Par sinistre
RC Employeur - Dommages matériels et immatériels consécutifs	8 000 000,00€	Par sinistre
RC Exploitation - Dommages corporels	10 000 000,00€	Par sinistre

Bordeaux, le 07 janvier 2026

LES ASSUREURS

